

Message d'intérêt public

Taux d'imposition par mille sur la propriété foncière pour 2026

Date de début : 18 septembre 2026

Date de fin : 7 octobre 2026

À l'échelle du Nunavut

30 s

Le ministère des Finances a établi les taux d'imposition par mille sur la propriété foncière pour 2026 applicables aux propriétés situées à l'extérieur d'Iqaluit.

Les taux d'imposition par mille sur la propriété foncière suivants sont en vigueur à compter du 3 septembre 2026 :

Catégories de propriétés	Taux par mille
Catégorie 3 - Hydrocarbures	18,00 par mille
Catégorie 4 - Minéraux	18,24 par mille
Catégorie 5 - Pipelines	35,72 par mille
Résidentielle	6,15 par mille
Toutes les autres – Comprend les propriétés commerciales et industrielles	6,77 par mille
Éducation (écoles)	0,00

L'impôt foncier sera prélevé et les avis seront envoyés à la fin du mois de septembre 2026. Les paiements seront dus 60 jours après la date de l'avis.

Pour obtenir plus d'information, veuillez appeler au 1-800-316-3324 ou envoyer un courriel à propertytax@gov.nu.ca.

###

Hala Duale
Spécialiste en communication
Ministère des Finances
867 975-6818
FinanceComs@gov.nu.cas

Public Service announcements are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.
Kavamatkunnin Tuhagtitaujukhat haili himajun Inuktitut, Qablunaatun, Inuinnaqtun Uviutullu uvani www.gov.nu.ca.
Les messages d'intérêt public sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au www.gov.nu.ca.

Communications